

Déclaration tenant lieu d'accréditation (autocertification) Mod. MI-IMM-AUT-01

En vertu du D.P.R. n. 445 du 28.12.2000 A _____

Je soussigné(e) (nom et prénom) _____

né _____ Prov. _____ État _____

le _____ résident/domicilié dans _____ Prov. _____

Dans la Via/Piazza _____ N. _____

conscients des sanctions pénales en cas de fausses déclarations et de la déchéance conséquente des avantages obtenus (conformément aux articles 75 et 76 du décret présidentiel 445/2000) sous leur propre responsabilité

ÉTATS

d'être né à _____ la _____ Prov. _____

résider dans la municipalité de _____

Rue/Piazza _____ n. _____

que la situation familiale est composée, en plus de moi, des personnes suivantes :

NOM ET PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	RAPPORT DU PARENTÉ

d'être citoyen italien

d'être citoyen _____

de jouir des droits civils et politiques

Être : Jeune fille célibataire de l'État libre

d'être marié à _____

d'être veuf ou veuve d' _____

vous êtes divorcé de _____

D'être encore en vie

que mon enfant qui s'appelle _____ est né le _____ dans _____ État _____ Prov. _____

décédé à _____ date (nom, prénom et lien de parenté) _____ à _____

d'être inscrit au registre ou à la liste ci-après tenu par l'administration publique

d'appartenir à l'association professionnelle des _____

de posséder les qualification _____ suivantes

Délivré par l' _____ de l'école ou de l'université de _____

avoir passé les examens suivants _____ à l'école/université _____

posséder les qualifications professionnelles, spécialisations, qualifications, formations, recyclages et qualifications techniques suivantes _____

que leurs revenus ou leur situation économique, y compris aux fins de l'octroi des prestations de toute nature Pour les lois spéciales, pour l'année _____ est comme follows _____

d'avoir rempli les obligations spécifiques de cotisation pour un montant payé de _____

votre code fiscal _____

votre numéro de TVA ou toute donnée dans l'archive du registre des impôts _____

Vous êtes actuellement au chômage , vous êtes retraité avec une catégorie de pension _____

d'être étudiant à l'école/université _____

être le représentant légal de personnes physiques ou morales, tuteur, curateur et assimilé _____

d'être inscrit auprès d'associations ou de formations sociales de toute nature _____

de me retrouver, à des fins militaires, dans la position de _____

(en attente d'appel, libéré pour la fin du mandat, réformé, dispensé, exempté, différé pour di _____ motifs, d'avoir servi comme suppléant civil en tant qu'objecteur de conscience)

que je n'ai connaissance d'aucune procédure pénale à mon encontre

qu'il a une procédure pénale pendante devant _____

ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle, pas même à la suite de peines de négociation de plaidoyer et de condamnations pénales

avoir déclaré les condamnations suivantes (indiquer également celles qui ne sont pas définitives, et pour chacune d'entre elles sont définitives ou non) :

considérant que, dans les registres de l'état civil de la commune de _____, il apparaît que _____

qu'ils ne sont pas en état de liquidation ou de faillite et qu'ils n'ont pas demandé d'arrangement avec les créanciers

Le soussigné déclare également être informé, conformément au décret législatif n° 196/2003 (code relatif à la protection des données à caractère personnel) et au règlement UE n° 679/2016, que les données à caractère personnel collectées seront traitées, y compris à l'aide d'outils informatiques, exclusivement dans le cadre de la procédure pour laquelle la présente déclaration est effectuée.

Date

Signature lisible du déclarant

_____ Cette déclaration n'exige pas l'authentification de la signature et remplace à toutes fins utiles les certifications normales requises ou destinées à une administration publique ainsi qu'aux gestionnaires de services publics et aux particuliers qui l'autorisent. **En cas de fausse déclaration, le déclarant sera également sanctionné pour les infractions pénales.**

Extrait du D.P.R. n. 445/2000 : Art. 38 Modalités d'envoi et de signature des demandes – [...] 3. Les demandes et déclarations tenant lieu d'affidavits à présenter aux organes de l'administration publique ou aux gestionnaires ou opérateurs de services publics **doivent être signées par l'intéressé en présence de l'employé responsable ou signées et présentées avec une photocopie non certifiée conforme d'une pièce d'identité du signataire**. Une photocopie du document est versée au dossier. Une copie de la demande signée par l'intéressé et une copie de la pièce d'identité peuvent être envoyées par voie électronique ; [...] **47 Déclarations tenant lieu d'affidavit** - 1. Une déclaration sur l'état civil, les qualités personnelles ou les faits dont l'intéressé a une connaissance directe est remplacée par une déclaration faite et signée par l'intéressé selon les procédures prévues à l'article 38. 2. La déclaration faite dans l'intérêt propre du déclarant peut également se rapporter aux états, aux qualités personnelles et aux faits relatifs à d'autres personnes dont il a une connaissance directe. 3. Sans préjudice des exceptions expressément prévues par la loi, dans les relations avec l'administration publique et avec les concessionnaires de services publics, tous les états, qualités personnelles et faits non expressément indiqués à l'article 46 doivent être prouvés par l'intéressé au moyen d'une déclaration tenant lieu d'affidavit. 4. À moins que la loi ne prévoie expressément que le signalement à l'Autorité de police judiciaire est une condition préalable nécessaire à l'activation de la procédure administrative de délivrance de duplicata de pièces d'identité ou, en tout état de cause, attestant de la situation personnelle et des qualités de la personne concernée, la perte des documents eux-mêmes doit être prouvée par la personne qui demande un duplicata au moyen d'une déclaration de substitution. **75 Déchéance des prestations** – 1. Sans préjudice des dispositions de l'article 76, si le contrôle visé à l'article 71 révèle la fausseté du contenu de la déclaration, le déclarant perd les prestations résultant de la mesure prise sur la base de la déclaration mensongère. 1-bis. La fausse déclaration entraîne également la révocation de toutes les prestations déjà versées ainsi que l'interdiction d'accès aux cotisations, prêts et facilités pendant une période de 2 ans à compter de l'adoption de l'acte de déchéance par l'administration. Toutefois, les interventions, y compris économiques, en faveur des mineurs et pour les situations familiales et sociales particulièrement difficiles restent fermes. **76 Dispositions pénales** - 1. Toute personne qui fait de fausses déclarations, forme de faux documents ou en fait usage dans les cas prévus par la présente loi refondue est punie conformément au Code pénal et aux lois spéciales en la matière. ((La peine habituellement prévue par le Code criminel est portée d'un tiers à la moitié. 2. La production d'un document contenant des données qui ne correspondent plus à la vérité équivaut à l'utilisation d'un faux document. 3. Les déclarations sous serment faites en vertu des articles 46 et 47 et les déclarations faites au nom des personnes visées à l'article 4, paragraphe 2, sont réputées avoir été faites à un agent public.